



Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement

MON BUDGET UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

TABLE DES MATIÈRES

C'est quoi un budget ?	3
Pourquoi faire son budget ?	3
Quand faire son budget ?	4
Comment faire son budget ?	4-21
1 ^{ère} étape : faire l'inventaire	4
2 ^{ème} étape : porter son attention sur ses revenus	4-6
3 ^{ème} étape : s'intéresser à ses dépenses	7-19
Calendrier des dépenses sur l'année	11-14
4 ^{ème} étape : calculer le solde	19
5 ^{ème} étape : analyser le résultat de la grille budgétaire	20-21
Autres brochures et adresses utiles	23

Cette publication est l'oeuvre et la propriété de l'ASBL Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
Date de mise à jour : Juin 2025.
Aucune partie de cette publication ne peut être dupliquée ou publiée au moyen d'impression, photocopie ou de quelque autre manière que ce soit sans autorisation écrite préalable de l'éditeur.



C'EST QUOI UN BUDGET ?

C'est un outil de gestion, un moyen d'avoir une vue précise sur :

- toutes vos rentrées (salaires, revenus de remplacement, allocations familiales...);
- toutes vos dépenses (assurances, alimentation, loisirs, transports, frais scolaires...);
- et votre éventuel disponible (= la différence entre vos rentrées et vos dépenses).

Le budget va vous aider à prévoir des dépenses, à éviter d'éventuelles difficultés et à trouver des solutions en cas de besoin.



POURQUOI FAIRE SON BUDGET ?

Faire son budget est la première étape pour reprendre le contrôle de sa situation financière. Il permet de lister l'ensemble des dépenses et des rentrées et de visualiser les possibilités d'épargne ou l'existence de difficultés financières.

7 bonnes raisons de faire son budget !

1. Avoir une vision plus claire de sa situation financière en calculant le disponible mensuel moyen, c'est-à-dire ce qu'il reste des revenus une fois les dépenses déduites.
2. Adapter son comportement d'achat et de consommation.
3. S'adapter à un changement de situation financière (perte d'emploi, séparation...).
4. Rééquilibrer son budget en réduisant les dépenses excessives (en utilisant les différents comparateurs de prix disponibles sur Internet).
5. Anticiper des dépenses imprévues (le remplacement d'un électroménager en panne...) et prévues en les mensualisant (j'épargne tous les mois 35€ pour payer ma taxe auto de 420€, soit 420€/12).
6. Être plus serein, diminuer le stress lié aux finances, envisager une épargne pour les jours plus difficiles ou pour la réalisation d'un projet (acheter une maison, partir en vacances...).
7. Identifier le montant disponible pour les éventuels créanciers.



QUAND FAIRE SON BUDGET ?

Idéalement, une fois par an ou dans les situations suivantes :

- Lors d'un changement dans les rentrées financières : une perte d'emploi, une séparation, une maladie, un changement de travail...
- Lors d'un changement de situation familiale : une naissance, un enfant aux études... ;
- Pour épargner en vue de réaliser un projet : voyage, travaux, acheter une trottinette électrique... ;
- Pour prévoir la mensualité maximale à payer avant de signer un crédit ;
- Pour proposer à un créancier un plan de paiement "réaliste".



COMMENT FAIRE SON BUDGET ?

Il peut se faire sous la forme d'un tableau à 2 colonnes : d'un côté les revenus et de l'autre les dépenses.

Une grille budgétaire téléchargeable est disponible sur notre site internet. Vous pouvez l'enregistrer sur votre ordinateur ou votre smartphone et ainsi la réactualiser facilement quand vous le souhaitez.

1

1^{ère} étape : Vos revenus

Faites un relevé de tous vos revenus, c'est-à-dire de toutes vos rentrées d'argent mensuelles "fixes" telles que votre salaire, vos revenus de remplacement (chômage, R.I.S., mutuelle, pensions...), vos allocations familiales, vos pensions alimentaires...



Les revenus du ménage

Membre du
ménage n°1

Membre du
ménage n°2

Revenus professionnels (fixes)

Rémunération		
Pécule de vacances		
Prime de fin d'année		
Chèques-repas		
Remboursement de frais de transport (logement-travail)		
Autres revenus d'origine professionnelle		

Revenus professionnels (variables)

Rémunération		
Autres revenus d'origine professionnelle		

Revenus de remplacement

Allocation de chômage		
Allocation pour personne handicapée		
Pension		
Revenu d'intégration sociale		
Indemnité mutuelle - Assurance maladie - Invalidité		
Autres revenus de remplacement		

Revenus complémentaires

Revenus mobiliers		
Revenus immobiliers		
Pension alimentaire		
Allocations familiales		
Chèques ALE		
Remboursement d'impôts		
Bourse d'étudiant		
Allocation ADeL		
Prime syndicale		
Prime liée au logement		
Autres primes et avantages		

**Total des ressources mensuelles
du ménage**



Lexique

Pécule de vacances : ce sont les congés payés. Il existe deux types de pécule : le simple et le double. En cas de simple pécule, le travailleur est payé pendant ses jours de congés légaux. En cas de double pécule, non.

Prime de fin d'année : prime versée en fin d'année par certains employeurs.

Revenu d'intégration (RIS) : revenus de remplacement versé par le CPAS.

Indemnité mutuelle – Assurance maladie – Invalidité : revenu de remplacement versé par la mutuelle.

Revenus mobiliers : tous les revenus provenant de valeurs mobilières (parts, actions, obligations...) c'est-à-dire les intérêts, les dividendes, les plus-values et les rentes...

Revenus immobiliers : tous les revenus provenant de biens immobiliers (maison, appartement, terrain...).

Chèques ALE : chèques utilisés pour payer des demandeurs d'emploi qui réalisent des petits services pour la collectivité ou pour des particuliers (aide pour l'entretien du jardin, travailleurs saisonniers...).

ADeL : allocation de déménagement et de loyer (ADeL) accordée par le S.P.W. Wallonie.

Prime syndicale : avantage financier accordé aux travailleurs affiliés à un syndicat.

Aides et primes au logement : aides financières destinées à aider les ménages pour la construction, la rénovation ou l'achat de leur logement.

2

2^{ème} étape : vos dépenses

- Faites un relevé de vos dépenses mensuelles (loyer, eau, gaz, alimentation, frais médicaux, loisirs, crédits, taxes...).
- Pensez à mensualiser les dépenses trimestrielles, semestrielles et annuelles et placez les en réserve.

4 catégories de dépenses

Fixes	Dépenses mensuelles : dépenses mensuelles à montant fixe (loyer, remboursement d'un prêt hypothécaire, d'un crédit, un abonnement...).
	Dépenses périodiques : dépenses à montant fixe trimestrielles, semestrielles ou annuelles (factures d'eau, taxes, assurances, précompte immobilier...). Ce sont, en général, des dépenses importantes qu'il faut mensualiser et placer en réserve.
Variables	Dépenses périodiques : dépenses dont les montants peuvent varier (facture intermédiaire de gaz, d'électricité ou d'eau, entretien de la voiture...). Il est nécessaire de les prévoir, de les placer en réserve et d'adapter les montants chaque année pour que le budget corresponde à la réalité.
	Dépenses facultatives : dépenses qui varient en fonction de l'occasion (rentrée des classes, fêtes...). Il est nécessaire de les prévoir et de les placer en réserve.

Les dépenses du ménage

Dépenses liées au logement

Loyer ou mensualité d'un prêt hypothécaire	
Charges communes pour un appartement	
Précompte immobilier (cadastre)*	
Eau*	
Gaz	
Électricité	
Mazout*	
Bois/pellets/charbon*	
Taxe locale et/ou régionale sur les immondices*	
Nettoyage (titres-services...)	
Autres frais liés au logement	
Total	

Lexique

Précompte immobilier : impôt régional dû annuellement lorsqu'on est propriétaire de son logement.

Taxe locale et/ou régionale sur les immondices : taxe annuelle perçue par les communes pour l'enlèvement des immondices.

Autres frais liés au logement : entretien d'une chaudière ou/et d'un poêle à pellets, nettoyage des corniches, entretien d'alarme...

*Postes à mensualiser

Les différentes factures en matière d'électricité, gaz ou distribution d'eau

Factures d'acompte	Factures intermédiaires mensuelles (pour la fourniture d'électricité et de gaz) ou trimestrielles (pour la distribution d'eau). Montant fixe jusqu'à la réception du décompte annuel et de la facture de régularisation.
Facture de régularisation	Facture annuelle dont le montant est calculé après le relevé l'index du compteur. Il peut s'agir d'un supplément à payer ou d'un remboursement à recevoir selon sa consommation.
Facture de clôture	Facture établie en cas de déménagement ou de changement de fournisseur. Montant calculé après le relevé l'index du compteur.

Dépenses liées à la mobilité

	Véhicule n°1	Véhicule n°2
Taxe de circulation*		
Carburant		
Entretiens et frais divers (contrôle technique...)*		
Autres frais liés au véhicule personnel		
Loyer pour un garage		
Assurance voiture*		
Assurance et dépannage*		
Protection juridique*		
Total pour le(s) véhicule(s) personnel(s)		
Bus/Metro/Tram/Train		
Autres frais de déplacement (co-voiturage, voiture partagée...)		
Total		

Lexique

Taxe de circulation : taxe annuelle basée sur la puissance du moteur, la cylindrée ou la masse maximale autorisée (MMA) du véhicule.

Entretien : entretien, contrôle technique, changement de pneus...

*Postes à mensualiser

Dépenses liées aux frais bancaires (non crédits)

Frais bancaires	
Autres frais	
Total	

Dépenses liées aux animaux

Nourriture	
Vétérinaire*	
Autres frais liés aux animaux (toiletage, éducation canine...)*	
Total	

*Postes à mensualiser

Dépenses liées aux enfants

Frais de garderie, crèche...	
Frais scolaires*	
Frais liés aux études supérieures (kot, minerval...)*	
Pension alimentaire	
Cadeaux et fêtes (anniversaire, Noël, Saint-Nicolas...)*	
Télécommunications	
Activités extrascolaires*	
Autres frais spécifiques liés aux enfants	
Total	

*Postes à mensualiser

Dépenses liées aux télécommunications

Télévision (hors pack)	
Téléphone fixe (hors pack)	
GSM (abonnement ou carte prépayée)	
Internet (hors pack)	
Pack (internet, téléphonie et télévision)	
Autres	
Total	

Dépenses liées à l'alimentation et aux produits d'entretien

Courses alimentaires et produits d'entretien*	
Autres frais liés à l'alimentation	
Total	

*Postes à mensualiser

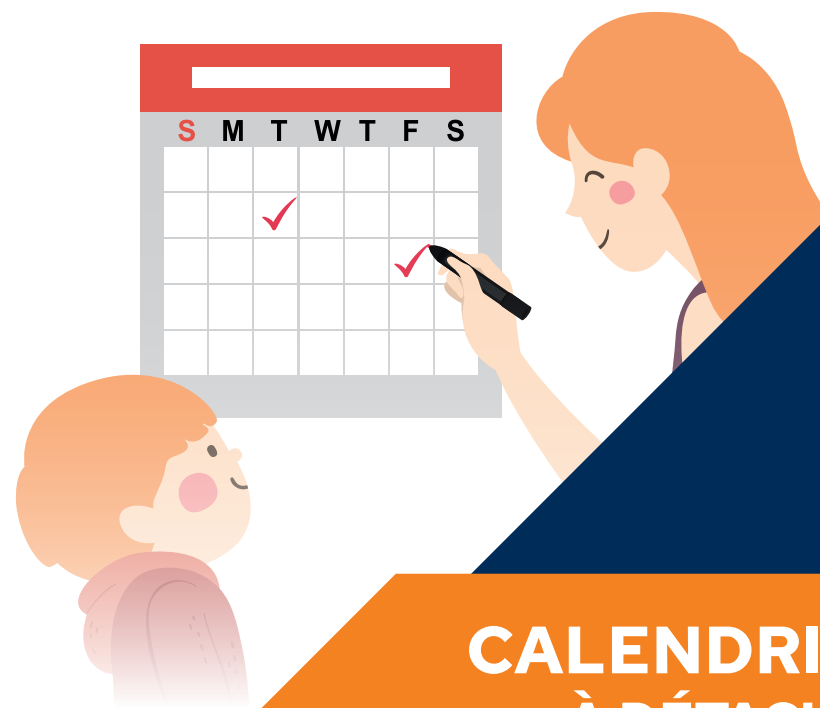
Le poste « courses alimentaires et produits d'entretien » est difficile à estimer. Pour avoir une estimation moyenne, gardez tous vos tickets de caisse pendant 3 mois. En additionnant l'ensemble des tickets et en divisant le total par 3, vous obtenez une moyenne mensuelle.



LES DÉPENSES AU FIL DE L'ANNÉE

Ce calendrier permet de visualiser les charges/dépenses au fil des mois.

Exemple : une facture d'eau trimestrielle de 90€. Il faudra indiquer 90€ au niveau de la ligne « eau » dans les cases de janvier, avril, juillet et octobre. Pensez également à mensualiser cette facture, soit 30€ par mois pour ne pas mettre à mal votre budget mensuel lorsqu'il faudra la payer.



CALENDRIER À DÉTACHER

[illegible]



NOTES :

Dépenses liées à l'habillement et chaussures

Habillement et chaussures*	
Autres frais vestimentaires (réparation, couture...)	
Total	

*Postes à mensualiser

Dépenses liées à l'hygiène et aux soins de santé

Cotisations de mutuelle*	
Produits d'hygiène (savon, produits de beauté...)*	
Bien-être (coiffeur, pédicure...)*	
Frais médicaux (généralistes et spécialistes)*	
Frais de dentisterie*	
Frais de kinésithérapie*	
Prestations d'infirmier*	
Frais pharmaceutiques*	
Frais d'hospitalisation*	
Frais d'opticien (lunettes...)*	
Autres frais liés à l'hygiène et aux soins de santé*	
Total	

*Postes à mensualiser

Pour évaluer les montants des frais médicaux, il faut faire une estimation globale des dépenses sur une année en comptant uniquement la part non remboursée ou non prise en charge par la mutuelle et les mensualiser.

Dépenses liées aux loisirs

Activités sportives*	
Presse	
Activité culturelle et sorties (musée, cinéma, restaurant...)*	
Voyages et excursions*	
Autres dépenses de loisirs*	
Total	

*Postes à mensualiser

Dépenses liées aux assurances

Assurance habitation*	
Assurance familiale*	
Assurance vie*	
Assurance perte d'emploi ou de revenus*	
Assurance hospitalisation*	
Assurance pension*	
Assurance obsèques*	
Autres frais d'assurances*	
Total	

*Postes à mensualiser

Lexique

Assurance habitation : elle protège le logement ainsi que les personnes et les biens qui s'y trouvent contre divers risques (incendie, dégâts des eaux, dégâts liés à une tempête...). Elle est obligatoire pour les locataires et recommandée pour les propriétaires.

Assurance familiale : elle intervient pour des dégâts (matériels ou corporels) que vous, un membre de votre ménage ou un animal domestique, causez à une personne qui ne fait pas partie de votre ménage.

Assurance vie : elle peut prendre plusieurs formes :

- soit une épargne que l'assuré touche à un âge déterminé dans le contrat,
- soit une assurance qui paie le solde restant dû d'un crédit en cas de décès de l'assuré.

Assurance perte d'emploi : elle permet le remboursement partiel d'un prêt si l'emprunteur perd son emploi (perte totale et involontaire) ou s'il se trouve en incapacité totale de travail.

Assurance hospitalisation : elle couvre l'assuré et sa famille en cas d'hospitalisation.

Assurance pension : c'est une assurance épargne qui donne une pension complémentaire c'est-à-dire que l'assuré reçoit une somme d'argent à sa retraite.

Assurance obsèques : c'est une assurance décès, c'est-à-dire une épargne qui sera versée au(x) bénéficiaire(s), en cas de décès de l'assuré, pour payer les frais de funérailles.

Dépenses liées aux taxes et impôts

Impôts des personnes physiques (contributions directes)*	
Autres	
Total	

Autres dépenses

Tabac, alcools...	
Épargne mensuelle	
Amendes*	
Honoraires d'avocat*	
Autres	
Total	

*Postes à mensualiser

Remboursement de crédits

Crédit n°1	
Crédit n°2	
Crédit n°3	
Crédit n°4	
Crédit n°5	
Total	

Dettes*	
Dette n°1 :	
Dette n°2 :	
Dette n°3 :	
Dette n°4 :	
Dette n°5 :	
Dette n°6 :	
Dette n°7 :	
Dette n°8 :	
Dette n°9 :	
Dette n°10 :	
Total	

* Les dettes sont des montants impayés pour lesquels des procédures de recouvrement amiable (rappel, mise en demeure) ou judiciaire (jugement, saisies) auraient été lancées.

Reprendre, dans le tableau ci-dessous, les totaux de chaque catégorie de dépenses (= la ligne bleue de chaque tableau) :

Total des dépenses	
Total des dépenses liées au logement	
Total des dépenses liées à la mobilité	
Total des dépenses liées aux frais bancaires	
Total des dépenses liées aux animaux	
Total des dépenses liées aux enfants	
Total des dépenses liées à l'alimentation et aux produits d'entretien	
Total des dépenses liées à l'habillement et aux chaussures	
Total des dépenses liées à l'hygiène et aux soins de santé	
Total des dépenses liées aux loisirs	
Total des dépenses liées aux assurances	
Total des dépenses liées aux taxes et impôts	
Total des autres dépenses	
Total des mensualités de crédit	
Total des dettes	
Total	

3^{ème} étape : Votre disponible

Total de vos revenus mensuels	
Total de vos dépenses mensuelles	
Votre disponible	

4

4^{ème} étape : Analyse de votre grille budgétaire



Le solde est **positif**

La différence entre les revenus et les charges du ménage est positive. Vos revenus sont supérieurs à vos charges.

Il s'agit d'une situation financière saine dans laquelle il est possible d'assumer toutes les charges, de disposer d'une marge de sécurité pour les imprévus et de constituer progressivement une épargne.



Le solde est **proche de zéro** : attention, zone dangereuse !

La différence entre les revenus et les charges du ménage est de zéro.

Il s'agit d'une situation financière délicate. La moindre dépense imprévue pourrait déséquilibrer le budget. Il est impossible de mettre de l'argent de côté.

Conseils

- Évaluer la possibilité de réduire certaines charges en changeant certaines habitudes et comportements de consommation (voir notre brochure « Économiser, c'est possible ! »).
- Tenter d'augmenter les revenus.
- Se renseigner auprès des CPAS pour connaître les différentes aides sociales accessibles (aides du CPAS, aides en matière d'énergie, de téléphonie...) et les démarches à effectuer.



Le solde est **négatif**

La différence entre les revenus et les charges du ménage est négative. Vos dépenses sont supérieures à vos revenus.

Il s'agit d'une situation financière problématique. Il est important de réagir le plus vite possible afin d'éviter que la situation ne s'aggrave !

Conseils

- Évaluer la possibilité de réduire certaines charges en changeant certaines habitudes et comportements de consommation (voir notre brochure « Économiser, c'est possible ! »).
- Tenter d'augmenter les revenus.
- Se renseigner sur les différentes aides sociales (aides du CPAS, aides en matière d'énergie, de téléphonie...) et les démarches à effectuer.
- Ne plus utiliser les ouvertures de crédit et ne pas contracter de nouveau crédit pour combler un manque de revenus ou des dépenses trop importantes.
- Éviter de regrouper les crédits sans avoir évalué la situation avec un professionnel.
- Contacter au plus vite les créanciers pour négocier des plans de paiement.
- Ne pas hésiter à consulter un professionnel de la médiation de dettes. La liste des services agréés est disponible dans la rubrique "Trouver un service de médiation de dettes" de notre site internet.



AUTRES BROCHURES ET ADRESSES UTILES

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement est notamment un acteur de l'éducation financière et de la prévention du surendettement.

Notre objectif est de vous permettre d'acquérir ou d'approfondir vos compétences en matière d'éducation financière, de maîtriser votre situation financière et de vous informer sur les aides disponibles et les dispositifs existants.

Découvrez l'ensemble de nos brochures dans la rubrique "Actions de prévention" de notre site internet.

Une grille budgétaire est disponible et téléchargeable dans la boîte à outil de notre site internet et sur le portail surendettement de la Wallonie.

Une grille budgétaire spécifique à destination des étudiants est disponible sur le site de Wikifin.

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement propose des consultations juridiques gratuites :

- Par téléphone : en fonction des disponibilités de l'équipe juridique, au 071/33.12.59 (option 1)
- Par email à l'adresse consultations@observatoire-credit.be

D'autres conseils sur le Portail Surendettement de la Wallonie.



EducFins, l'EDUCation FINAncière dans les parcours d'INSertion

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Château de Cartier,
Place du Perron n°38
6030 Marchienne-au-pont

Téléphone : 071/33.12.59

Email : info@observatoire-credit.be

Site internet : <http://www.observatoire-credit.be>

Éditeur responsable : Vincent MAGNEE

N°entr. : 0452.320.403 – RPM Hainaut (div.Charleroi)

IBAN : BE91 0682 4452 2576